

Audit du CE

L'audit du CE permet de passer au crible l'ensemble de vos pratiques administratives et/ou comptables, l'examen de vos procès verbaux, compte rendu annuel de gestion et votre communication vers les salariés.

L'audit de fonctionnement permet de s'interroger sur l'efficacité de votre organisation et permettre au CE de gagner en crédibilité et visibilité.

Nous allons nous imprégner de votre contexte, de votre histoire pour analyser vos pratiques à partir des documents du comité et des restitutions des élus. Il ne s'agit pas de lister des dysfonctionnements mais d'optimiser la gestion opérationnelle du comité.

La mission comprend la vérification du respect des obligations d'information et consultation de l'employeur, la conformité du versement des budgets, la régularité des décisions prises par le CE mais pas seulement.

Notre rapport établit aussi des préconisations en matière d'organisation et procédure, oriente

sur les outils appropriés (règlement intérieur, modèles, classement, procédures comptables,...).

Nous vous donnons les moyens de mieux travailler ensemble et facilitons vos relations avec les salariés : communication, gestion des activités sociales et culturelles. Pour le secrétaire, le trésorier mais finalement aussi l'ensemble des élus, le temps dégagé pour vous concentrer sur vos missions et le contact des salariés est précieux.

Témoignage

« Le compte rendu annuel n'est plus un exercice rébarbatif pour le trésorier car il valorise l'action du CE. Un tableau de bord clair a remplacé la fastidieuse énumération des dépenses. Cela facilite la validation des comptes mais permet aussi de mieux communiquer vers les salariés qui voient concrètement le résultat des actions menées par le CE et le respect de nos engagements ».